Note de présentation

En application des dispositions de l'article L. 521-1 du code de l'éducation, le calendrier scolaire doit être arrêté pour une période de trois années.

Le dernier calendrier ayant été fixé jusqu'à l'année scolaire 2013-2014, le présent projet a pour objet d'arrêter le calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Par rapport au projet de calendrier présenté au CSE du 14 novembre 2013, les modifications portent sur l'année scolaire 2016-2017, compte tenu des difficultés suscitées par un départ et un retour en milieu de semaine pour les vacances scolaires de Noël.

Les projets de calendrier sont fondés sur les principes suivants :

- respecter les 36 semaines légales de cours, conformément à l'article L. 521-1 du code de l'éducation;
- prévoir deux jours de prérentrée pour les enseignants : une journée avant la rentrée des élèves et deux demi-journées (ou horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.
- conserver la durée des petites vacances à deux semaines, y compris pour les vacances de la Toussaint;
- > respecter au mieux le rythme « 7/2 » en alternant 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances :
 - la période de cours entre la rentrée scolaire et les vacances de la Toussaint est égale à 7 semaines pour toutes les zones;
 - la période de cours entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël est égale à 7 semaines pour toutes les zones pour les années 2014-2015 et 2015-2016;
 - la période de cours entre les vacances d'hiver et les vacances de printemps est égale à 7 semaines pour toutes les zones.
- conserver le principe du zonage pour les vacances d'hiver et de printemps et la rotation des zones (répartition des académies en trois zones, qui partent chacune à leur tour amplitude du zonage sur quatre semaines);
- concernant les vacances d'hiver et de printemps qui sont zonées, rechercher le meilleur équilibre possible entre les différentes périodes de cours :
 - la période de cours entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver est égale à 5/6/7 semaines selon les zones pour les années 2014-2015 et 2015-2016 et à 4s + 4j / 5s + 4j / 6s + 4j selon les zones pour l'année 2016-2017;
 - la période de cours entre les vacances de printemps et les vacances d'été est égale à 8/9/10 semaines selon les zones pour les années 2014-2015 et 2015-2016 et à 8s + 4j / 9s + 4j / 10s + 4j selon les zones pour l'année 2016-2017.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale

NOR: MENE

ARRÊTÉ du [...]

fixant le calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017

Le ministre de l'éducation nationale

VU les articles L. 521-1 et D. 521-1 à D. 521-7 du code de l'éducation ;

VU l'avis du conseil supérieur de l'éducation du [...].

ARRETE

Article 1

Le présent arrêté fixe le calendner scolaire national des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Article 2

L'année scolaire s'étend du jour de la rentrée des élèves au jour précédant la rentrée suivante.

Article 3

Les académies, à l'exception de celles visées à l'article 5, sont réparties en trois zones de vacances A, B et C.

La zone A comprend les académies de Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes et Toulouse.

La zone B comprend les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen et Strasbourg.

La zone C comprend les académies de Bordeaux, Créteil, Paris et Versailles.

Article 4

Pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, dans tous les établissements scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale, les dates de rentrée des personnels enseignants et les dates de rentrée des élèves, ainsi que les dates des périodes de vacance des classes, sont fixées conformément aux tableaux annexés au présent arrêté, sous réserve de l'application des dispositions des articles D. 521-1 à D. 521-5 du code de l'éducation.

Article 5

Pour les académies de Corse, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, ainsi que pour Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, le calendrier est fixé conformément aux dispositions des articles D. 521-6 et D. 521-7 du code de l'éducation.

Article 6

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le [...]

Le ministre de l'éducation nationale

Vincent Peillon

ANNEXE

ANNEXE 1

ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

45.00			
	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)		Vendredi 29 août 2014	
Rentrée scolaire des élèves		Lundi 1 ^{er} septembre 2014	
Toussaint		Samedi 18 octobre 2014 Lundi 3 novembre 2014	
Noël		Samedi 20 décembre 2014 Lundi 5 janvier 2015	
Hiver	1ère Samedi 7 février 2015 Lundi 23 février 2015	3 ^{ème} Samedi 21 février 2015 Lundi 9 mars 2015	2ème Samedi 14 février 2015 Lundi 2 mars 2015
Printemps	1ère Samedì 11 avril 2015 Lundi 27 avril 2015	3 ^{ème} Samedi 25 avril 2015 Lundi 11 mai 2015	2ème Samedi 18 avril 2015 Lundi 4 mai 2015
Début des vacances d'été (**)	2,	Samedi 4 juillet 2015	

^(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

^(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

⁻ Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

⁻ Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

ANNEXE 2

ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)		Vendredi 28 août 2015	
Rentrée scolaire des élèves		Lundi 31 août 2015	
Toussaint		Samedi 17 octobre 2015 Lundi 2 novembre 2015	
Noël		Samedi 19 décembre 2015 Lundi 4 janvier 2016	
Hiver	2ème Samedi 13 février 2016 Lundi 29 février 2016	1ère Samedi 6 février 2016 Lundi 22 fèvrier 2016	3ème Samedi 20 février 2016 Lundi 7 mars 2016
Printemps	2ème Samedi 16 avril 2016 Lundi 2 mai 2016	lère Samêdi 9 avril 2016 Lundi 25 avril 2016	3ème Samedi 23 avril 2016 Lundi 9 mai 2016
Début des vacances d'été (**)	SK	Samedi 2 juillet 2016	

^(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

^(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

⁻ Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

⁻ Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

ANNEXE 3

ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)		Mercredi 31 août 2016	
Rentrée scolaire des élèves		Jeudi 1er septembre 2016	
Toussaint		Mercredi 19 octobre 2016 Jeudi 3 novembre 2016	
Noël		Samedi 17 décembre 2016 Mardi 3 janvier 2017	
Hiver	3 ^{ème} Samedi 18 février 2017 Lundi 6 mars 2017	2 ^{èmr} Samedi 11 février 2017 Lundi _, 27 février 2017	1 ^{ère} Samedi 4 février 2017 Lundi 20 février 2017
Printemps	3 ^{ème} Samedi 22 avril 2017 Mardi 9 mai 2017	Samedi 15 avril 2017 Mardi 2 mai 2017	1 ^{ère} Samedì 8 avril 2017 Lundi 24 avril 2017
Début des vacances d'été (**)	OP.	Jeudi 6 juillet 2017	

^(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

^(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

⁻ Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

⁻ Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Projet de calendrier 2014-2015 DOCUMENT DE TRAVAIL

Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimenche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanghe	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Jours	
	3	2	28	2	2			2	2:	2					*	37. Table	7,1	***	77			100		7					N)								août	
	0	9	8	7							,								- 2'											5	4	ω	2	1		e e	septembre	
10000		31	30	29																																	octobre	2014 (ACB)
						-8					26										ó									7			4	ယ	13	-	novembre	
				31	30	29					24																			ÇI							décembre	
	31	30	29																13			i G	9				Ĭ	- A	3	2	- a						janvier	
																			11				13	12	11	10	9	8	7	6	ď	1 42	. 33	2	1		février	
					31	30	28														The second									6							mars	
			30	20																				e.						ω.	:						avril	2015
- 4	30	25	28																										Ī								mai	
														1																0							juin	
		31	30	87	28							21	20	81	18	7.1	16	10	7.4	13	21	11	10	w w	00		ı a	d	1.4	u	2 1						juillet	

Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse. Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg. Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

PERIODES DE TRAVAIL

Projet de calendrier scolaire 2014-2015 DOCUMENT DE TRAVAIL

			(in the second s
36	36	36	Total
9	8	10	5ème période Vacances de printemps-été
7	7	7	4ème période Rentrée d'hiver - vacances de printemps
6	7	5	3ème période Rentrée de Noël -vacances d'hiver
7	7	7	2ème période Rentrée de Toussaint- vacances de Noël
7	7	7	1ère période Rentrée scolaire -vacances de Toussaint
ZONE C	ZONE B	ZONE A	Durée des périodes de travail en semaines de classe
		DOCUMENT DE TRAVAIL	

Projet de calendrier 2015-2016 DOCUMENT DE TRAVAIL

Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Jours	
e						-2																															août	
						31	36	28	28	27	26	25	24	28	22	21	20	19	**	17	on	15	14	13	12	11)	10]	9	(00	7	6	5	4	3	2	-4	septembre	
				30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12)	1	10	9	8	7	en.	en	4	အ	2	1	- 33			re octobre	2015 (BAC)
	3	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	132	17	16	5	14	13	12	-1	10	ဖွ	8	7	ဝ	5	4	w	2				324			ře	AC)
						30	29	28	27	26	25	24	23	22	12	20	19	18	17	16	15	14	13	12	44	10	9	co	7	6	5	4	3	2	9		novembre	
			31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	1 1	10	9	8	7	c)	Cn.	4	3	2	1		ic all a		décembre	
3	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	57	16	15	14	13	12	11	10	9	0	7	<u>ග</u>	5	4	3	2	į.							anvier	
									6	Table 1	YFY	(17)	15) (17)																							ij	fé	
						20	12	2	22	22	2,			2	2	120	18		16	1:	1	-	۲.	1.	10		~	27			2	6.3	N			i	février	
					00		135	7	رق	5	+	3	2				w		0,	01	12	3	10	1	<u></u>	9	3		0,		+>	3	10	1				
			31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	ES.	12	11	10	9	8	7	0)	(n	4.	3	2	1	W			mars	
		-			VI L					WO.		137																									avri	2016
	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	∞	47	o)	5	14	<u>ವ</u>	12	11	6	ယ	8	7	ഗ	IJ.	4	co.	N					0				
							E								ŀ															_							mai	
					3	30	29	28	27	26	25	24	23	222	21	20	19	100	17	16	ch.	14	13	12	11	10	9	COL	7	<u>6</u>	CJ1	4	3	2	-4	J.	2.	
			30	29																														0 10			juin	
31	30	29	28	27	26	25	22	23	22	21	20	19	700	7.7	16	15	14	13	12	11	-10	9	8	7	6	en.	'4	13	2								juillet	

Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse. Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg. Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

PERIODES DE TRAVAIL

Projet de calendrier scolaire 2015-2016 DOCUMENT DE TRAVAIL

S	30	О	lotal
3			
α	10	9	Vacances de printemps-été
)			5ème période
7	7	7	Rentrée d'hiver - vacances de printemps
			4ème période
	5	တ	Rentrée de Noël -vacances d'hiver
·			3ème période
7	7	7	Rentrée de Toussaint- vacances de Noël
I			2ème période
7	7	7	Rentrée scolaire -vacances de Toussaint
			1ère période
ZONE C	ZONE B	ZONE A	en semaines de classe
			Durée des périodes de travail
		DOCUMENT DE TRAVAIL	D

Avant-projet de calendrier 2016-2017 DOCUMENT DE TRAVAIL

Dimanche	Samodi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimanche	Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi	Dimancho	Samedi	Jours	
		10		3	· Lu	2	100	2	2	12	24	12	2	12	2		-		91	- 1	-		1		- *												août	
) 30	29							E)	4 21																				4	3	21	71			septembre	
The same of)	9		7						26																				1	ڻ. ن	_				octobre	2016 (CBA)
				30	29						23		ine.																								novembre	
2)	24	30	29								21																5				1						décembre	
										E 187	25												13			1				9	5	4	3	2	-		janvier	
					45	27							20														7100			3							février	
		31	30	29	28	27	and the				22																ï			3		1					mars	
		(B	1				30				26																					5	4	3	12		avril	2017
				31	30	29	28				24	í.																		۲	AV.	ω ω					mai	
		30									21			4																							juin	
						31	苗	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	77	at a	it.	14	13	13	10	10	0	(D)			5	4	ω	2		juillet	

Caen, Ciermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.
Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.
Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

PERIODES DE TRAVAIL

Projet de calendrier scolaire 2016-2017 DOCUMENT DE TRAVAIL